

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

DU 7ème RALLYE NATIONAL de FOURMIES en AVESNOIS VHC PEA

02 et 3 août 2025

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national VHC est organisé en doublure du 42ème Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE et HELPE organise les 02 et 03 Août 2025 un rallye automobile national de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye de FOURMIES en AVESNOIS dénommé :

7ème RALLYE National de FOURMIES en AVESNOIS VHC

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels :

La liste des officiels est identique au rallye national sauf :

Le Directeur de course délégué au VHC est Julien MEURET

Le Responsable Technique délégué au VHC est Bernard POTTIER

1.2 : Eligibilité :

Ce rallye compte pour : La coupe de France des rallyes VHC Coefficient 2.

: Vérifications :

Les convocations aux vérifications seront visibles sur la page Facebook de l'ASA Sambre et Helpe

Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée au Garage du centre, rue de la brasserie à Fourmies. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions :



Toute personne qui désire participer au 7ème RALLYE NATIONAL DE FOURMIES EN AVESNOIS VHC doit adresser au secrétariat, avant le lundi 21 juillet 2025 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

Chez : **M Vincent Justice 13 rue du moulin 59219 ETROEUNGT**

Les droits d'engagements comprenant la contribution commissaires de la LDHF et la location du traceur GPS sont fixés à **476 €**

396 € pour les équipages (pilote et co-pilote) licenciés à l'ASA SAMBRE /HELPE et à **436 €** pour les équipages dont 1 membre est licencié à l'ASA SAMBRE /HELPE, avec la publicité facultative des organisateurs et à **952 €** Sans la publicité pour tous les équipages.

Fournir copie de la 1ère page du PTH

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à 130 voitures. Soit 95 modernes et 15 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 35 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 130 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 95 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Roadbook ou lors des vérifications des documents

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

Un parc à plateau situé au site des verrières à Fourmies est obligatoire

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées les samedi 26 et dimanche 27 juillet 2025, jeudi 31 juillet 2025 de 9h00 à 18h00 et vendredi 01 août 2025 de 9h00 à 19h00. Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

Le départ sera donné le samedi 02 août 2025 pour le premier Historique avant le Rallye National de Fourmies en Avesnois. Il en sera de même pour le départ de la 2ème étape et dans l'ordre du classement de la première étape.

7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.3.17P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au **03.21.81.47.19**

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 : COUPES.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé Place Verte à FOURMIES.

